



L'interview

Isabelle Sancerni, Présidente de la REIF

Union européenne – Informations générales

- Vote en plénière sur l'instrument de facilité pour la reprise et la résilience
- Position révisée du Conseil sur la Conférence sur l'Avenir de l'Europe

Politique numérique

- Ouverture de la consultation sur l'interopérabilité des services publics

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Covid-19 : développements en matière de vaccins et lutte contre les variants
- Accord entre la DG COMP et Aspen pour la baisse des prix de 6 anticancéreux
- Propositions de l'Ombudsman sur l'ECDC

Famille/Jeunesse

- Reconstitution des aides ponctuelles aux familles en Allemagne

Emploi/Affaires sociales

- Echange de vues entre Nicolas Schmit et la Commission emploi au Parlement
- Adoption d'outils communs pour les inspections conjointes de l'AET
- Question parlementaire et réponse de la Commission sur la directive 2018/957
- Adoption du rapport parlementaire sur la réduction des inégalités en lien avec la pauvreté des travailleurs

Agenda

Publications

FOCUS : Coup d'accélérateur ou illusion d'optique ?

Les deux dernières semaines semblent préparer la voie à une accélération des initiatives de l'Union européenne dans divers domaines.

Il est loisible de s'interroger sur ces frémissements et de se demander si ce coup apparent d'accélérateur n'est qu'un mirage. A y regarder de plus près, la plupart des initiatives à venir et leur calendrier de mise en œuvre sont inscrites dans un échéancier particulièrement long, susceptibles d'évolutions sensibles dans un proche avenir ou encore d'ambitions revues à la baisse.

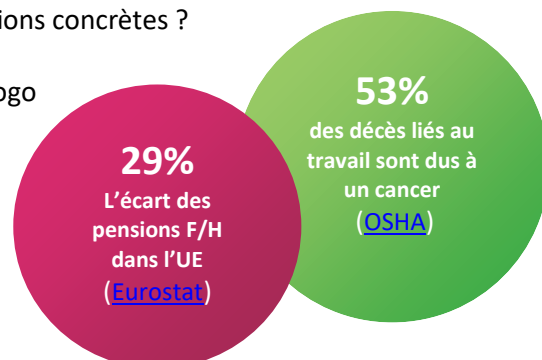
Il en va en premier lieu du projet d'une conférence sur l'avenir de l'Europe annoncée en grande pompe par la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, il y a plus d'un an et qui n'a toujours pas démarré, alors que les travaux sont supposés se conclure sous présidence française au premier semestre 2022.

Le grand flou demeure, et ce même si le Conseil, dans une récente position, semble vouloir avancer assez vite en lançant dès que possible des plateformes multilingues et des événements citoyens dans les États membres et au niveau européen. Cette proposition d'ouverture tranche avec les précédents travaux de la convention sur l'avenir de l'Europe de Valéry Giscard d'Estaing en 2002 et 2003, sous format et cénacle restreints. Rendez-vous est pris le 9 mai 2021, date de lancement de la conférence, à moins que l'échéance ne soit encore reportée...

Autre exemple : le vote la semaine dernière par le Parlement européen du programme phare du plan de relance de 750 milliards d'euros en faveur de la facilité pour la reprise et la résilience s'inscrit dans un temps particulièrement long, la Commission européenne s'engageant à verser seulement à partir de fin 2023 la totalité des subventions allouées aux États membres de l'UE et l'emprunt européen commençant à être remboursé par les États membres en 2028. D'ici là, de l'eau aura coulé sous les ponts.

Dernier exemple : le futur plan d'action sur le Socle européen des droits sociaux, qui doit être dévoilé le 3 mars prochain, constituera-t-il un agenda stratégique avec des propositions de textes législatifs à brève échéance ou se résumera-t-il à un catalogue de bonnes intentions sans calendrier et actions concrètes ?

« Le soleil et le gouvernail », devise et logo de la présidence portugaise actuelle du Conseil de l'UE, seront d'un grand secours pour nous éclairer et nous guider en 2021 !





Isabelle Sancerni, Présidente de la REIF : « Plus de personnes sont désormais conscientes de la valeur de la Sécurité sociale ».

La Sécurité sociale française a-t-elle été réactive face à la pandémie de la Covid-19 ?

La Sécurité sociale française a joué un rôle essentiel d'amortisseur de la crise en garantissant la continuité de la protection sociale des assurés sociaux.

Elle a su s'adapter en adoptant les mesures nécessaires pour compenser l'impact de la pandémie : congés maladie pour les personnes

courant des risques et celles prenant soin des enfants, reconnaissance de la Covid-19 en tant que maladie professionnelle, généralisation de la téléconsultation, chômage partiel, aides aux entreprises et aux indépendants, renouvellement automatique des droits aux minima sociaux, adaptation des procédures et des contrôles, aides aux équipements et services aux familles, versement d'aides exceptionnelles pour les plus vulnérables, etc.

Cela aurait été moins facile si nous n'avions pas pu nous appuyer sur la solidité et l'universalité de notre système. J'ai la conviction que plus de personnes sont désormais conscientes de la valeur du filet protecteur que constitue la Sécurité sociale.

Pourriez-vous indiquer quel est le rôle de la REIF ?

Grâce à sa localisation permanente à Bruxelles, la REIF permet aux organismes nationaux français de Sécurité sociale de bénéficier d'un accès facilité aux décideurs européens. La REIF travaille en étroite collaboration avec les acteurs clés de la prise de décision européenne (eurodéputés, fonctionnaires de la Commission, autres acteurs publics et privés français présents à Bruxelles). Elle peut ainsi leur transmettre l'expertise française en matière de sécurité sociale. Dans le même temps, elle peut rechercher et communiquer à ses membres des informations utiles sur les projets qui se préparent à Bruxelles. En outre, la REIF inscrit son action d'influence dans une logique de partenariat et d'alliance avec l'ensemble des acteurs de la protection sociale européenne afin de faire entendre une voix commune et donc plus forte.

Quelles sont les attentes de la REIF vis-à-vis de la Présidence portugaise du Conseil de l'UE ?

Je suis heureuse que le Portugal ait érigé comme priorité la valorisation et le renforcement du modèle social européen. Une Europe sociale plus forte constitue la réponse la plus adéquate à la crise que nous vivons.

Cette Europe doit accorder une place plus importante à l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Favoriser la conciliation entre vie privée et vie professionnelle en constitue un facteur déterminant. Elle doit également se préoccuper de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de la protection spécifique des groupes les plus vulnérables. Je pense

notamment aux personnes en situation de handicap ou aux familles monoparentales. La REIF se réjouit également de l'ouverture d'un débat sur l'accès aux soins et aux médicaments, dont le prix constitue un enjeu de taille pour la viabilité de l'assurance maladie.

Union européenne de la santé, Livre vert sur le vieillissement, Vision européenne à long terme dans les zones rurales, Stratégie Handicap 2021-2027, droits sociaux des travailleurs des plateformes..., l'agenda santé et social 2021 de l'Union européenne sera particulièrement chargé, avec des dossiers à forts enjeux pour la Sécurité sociale française.

La mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux constituera un dossier-clé en 2021. Pouvez-vous nous parler de la position de la REIF ?

Les organismes membres de la REIF sont particulièrement impliqués dans la mise en œuvre des principes sociaux du Socle européen, en tant qu'organismes du régime légal et obligatoire de sécurité sociale mais aussi au titre de leurs missions d'action sanitaire et sociale qui viennent en complément de la protection sociale de base.

A ce titre, nous plaillons pour que l'Union européenne permette un accès systématique aux fonds européens pour les organismes nationaux et locaux de Sécurité sociale ainsi que pour leurs partenaires qui mettent en place des expérimentations et innovations sociales visant à maintenir l'emploi, permettre l'insertion sociale et économique, garantir une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle ou encore permettre la prévention en matière de santé et l'accompagnement au bien-vieillir des assurés sociaux sur tous les territoires de France.

La valorisation des bonnes pratiques nationales de sécurité sociale doit être également encouragée par des échanges plus systématiques entre pairs et en permettant des comparaisons pertinentes des performances respectives des systèmes de sécurité sociale des pays de l'UE. Je pense par exemple au soutien à l'autonomie qui conduit à la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale en France. Cette question gagnerait à bénéficier d'une définition européenne commune de l'autonomie et des bonnes pratiques des branches de sécurité sociale mises en place dans certains Etats membres à l'instar de l'Allemagne.

La future Garantie européenne de l'enfance sera également à l'ordre du jour. Quels sont les enjeux pour la Sécurité sociale française ?

La Sécurité sociale française partage l'ambition de la Commission européenne de lutter contre la pauvreté des enfants qui touche bon nombre d'entre eux aujourd'hui et certainement encore plus au lendemain de la crise de la Covid-19.

Parmi les domaines que la Garantie pour l'enfance identifie comme étant essentiels (accueil de la petite enfance, logement, santé, éducation, nutrition), plusieurs constituent déjà des domaines d'intervention de la Sécurité sociale française. Celle-ci déploie également des actions spécifiques pour les enfants en situation de handicap et de pauvreté qui sont ciblés par cette stratégie. Plus largement, elle mène des politiques qui contribuent à une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle. En facilitant l'emploi rémunéré et déclaré des parents, et notamment des mères, elle permet d'améliorer le niveau de vie des familles et contribue ainsi à lutter contre la pauvreté structurelle des enfants.

Notre Sécurité sociale a donc de très bonnes pratiques à valoriser et à partager dans des domaines où elle se distingue souvent de ses homologues européens. Mais elle a aussi à apprendre des expériences des autres pays. Ce sont des rôles majeurs pour la REIF et nous ne pouvons que nous féliciter de son existence.

Quels sont les autres chantiers de la REIF en 2021 ?

L'année 2021 sera décisive pour l'Union européenne, notamment dans la mise en place des mécanismes de soutien de la résilience des Etats membres et de leurs systèmes de protection sociale face à la pandémie de Covid-19. La REIF prendra toute sa part dans ces travaux en participant aux consultations et en diffusant ses positions auprès des décideurs publics. La coopération avec nos partenaires, et notamment notre plateforme européenne ESIP, sera décisive.

La préparation de la Présidence française de l'UE, qui débute dans un an, constituera une opportunité unique pour les membres de la REIF de partager leurs bonnes pratiques et leurs attentes pour l'avenir de l'Europe. Ce sera également l'une de nos priorités en 2021.

Vote en plénière de l'instrument de facilité pour la reprise et la résilience.

Le Parlement européen a voté le 10 février 2021 en séance plénière en faveur de la facilité pour la reprise et la résilience, programme phare du plan de relance économique de 750 milliards d'euros. Le Parlement et le Conseil étaient parvenus à un accord provisoire sur l'instrument en décembre 2020. Sur les 672,5 milliards d'euros de la facilité, 312,5 milliards d'euros seront attribués sous forme de subventions aux prix de 2018. L'allocation des subventions entre les pays sera basée sur plusieurs critères : population, PIB et taux de chômage entre 2015 et 2019. Plus tard, les performances de l'économie en 2020 et 2021 seront prises en compte à la place du taux de chômage. La Commission européenne devra s'engager d'ici fin 2023 sur le montant total des subventions allouées aux pays de l'UE et l'argent devra être versé au plus tard fin 2026. Selon les projections de la Commission européenne, la France devrait recevoir 39,4 milliards d'euros.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20210204IPR97105/feu-vert-pour-la-facilite-pour-la-reprise-et-la-resilience>

Position révisée du Conseil de l'UE sur la future Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Le Conseil a révisé le 3 février sa position sur l'organisation, le format et le contenu de la future Conférence sur l'avenir de l'Europe. Il souhaite que la conférence puisse permettre de répondre aux défis actuels et futurs pour les 10 à 20 ans à venir et aborde entre autres comme thématiques les défis sociétaux (santé publique, défis démographiques, défis générationnels, égalité entre les femmes et hommes ou encore protection sociale adéquate). Selon le Conseil, la conférence devrait commencer ses travaux dès que possible, après la signature d'une déclaration conjointe avec la Commission et le Parlement, et lancer une (des) plateforme(s) multilingue(s) et des événements citoyens dans les États membres et au niveau européen. Enfin, le Conseil souhaite la tenue d'un événement officiel le 9 mai 2021, à Strasbourg, si les conditions le permettent compte tenu de la pandémie de Covid-19.

Pour plus d'informations, voir :

<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-5911-2021-INIT/en/pdf>

Ouverture de la consultation sur l'interopérabilité des services publics.

La Commission européenne a publié le 1^{er} février sa consultation à l'intention des parties prenantes sur l'interopérabilité des services publics. Sur la base de leur évaluation du Cadre d'interopérabilité européen (EIF) et du [programme ISA2](#), les répondants sont invités à se prononcer sur les futures priorités de l'UE : réduction de la charge administrative, partenariats public-privé, spécifications et standards communs, solutions et services transfrontières et trans-sectoriels... Quatre options politiques sont présentées, les plus ambitieuses envisageant l'adoption d'un règlement sur une gouvernance partagée pour l'interopérabilité ou d'une directive sur les exigences minimales en la matière.

La consultation est ouverte jusqu'au 26 avril et la proposition de la Commission est attendue pour le 4^{ème} semestre 2021.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12579-European-Interoperability-Framework-EIF-evaluation-and-EU-governments-interoperability-strategy>

Santé

Covid-19 : développements en matière de vaccins et lutte contre les variants.

L'Agence européenne du médicament (EMA) a annoncé le 12 février le lancement d'une procédure de [revue continue](#) (*rolling review*) pour un quatrième candidat vaccin, développé par CureVac. Elle a également reçu, le 16 février, la [demande d'autorisation de mise sur le marché](#) de Janssen pour son vaccin.

L'EMA prépare par ailleurs des [lignes directrices](#) à l'intention des détenteurs d'autorisations de mise sur le marché des vaccins afin de mesurer leur efficacité contre les variants.

En [réponse](#) aux demandes du Parlement sur la transparence des procédures d'acquisition des vaccins, la Commission a annoncé par la voix de la Commissaire à la santé qu'un troisième contrat allait être mis à disposition des parlementaires et qu'un groupe de contact entre les deux institutions serait proposé.

L'exécutif s'apprête par ailleurs à lancer un nouveau programme nommé Hera-incubator qui rassemblera industriels, autorités nationales et Commission européenne afin d'étudier les variants et de préparer au mieux la deuxième génération de vaccins.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/overview-commissions-response_fr

Accord entre la DG Concurrence et Aspen pour la baisse des prix de 6 médicaments anticancéreux.

Suite à une procédure entamée en 2017 et portant sur des accusations d'ententes et d'abus de position dominante à l'encontre d'Aspen pour la commercialisation de 6 anticancéreux en Europe, l'industriel et la Commission ont abouti à un accord le 10 février. En vertu de celui-ci, Aspen s'engage à :

- baisser les prix européens de 6 médicaments anticancéreux de 73% en moyenne, de manière rétroactive en 2019 et pour une durée de 10 ans ;
- assurer la continuité d'approvisionnement des médicaments concernés pour 5 ans et, pour les 5 années qui suivent ;
- poursuivre l'approvisionnement ou mettre l'autorisation de mise sur le marché à disposition d'autres fournisseurs.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_524

Propositions de l'Ombudsman sur l'ECDC.

Au terme de 6 mois d'une enquête menée par ses services, l'Ombudsman européen Emily O'Reilly a publié des recommandations sur l'action du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Celles-ci s'inscrivent tant dans les enseignements tirés de la crise Covid que dans la perspective d'accroître les compétences de l'agence tel que proposé par la Commission.

L'Ombudsman estime en particulier important d'étendre les compétences de l'ECDC en matière de collection et de vérification des données afin de consolider son action lors de futures crises sanitaires. Il souhaite également renforcer la transparence de l'agence, que ce soit dans ses relations avec ses homologues ou la communication avec le grand public, qui ne devrait plus se faire (quasiment) exclusivement en anglais.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ombudsman.europa.eu/fr/press-release/en/137880>

Famille/Jeunesse

Reconduction des aides ponctuelles aux familles en Allemagne.

Le gouvernement fédéral allemand vient de reconduire la prime ponctuelle pour les familles (Kinderbonus, ou "prime pour enfants"). Celle-ci consiste en un versement forfaitaire de 150 euros aux familles à revenus modestes. 18 millions d'enfants sont concernés. Une telle mesure avait déjà été adoptée en 2020 pour un montant de 300 euros.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.bundesregierung.de/breg-fr/recherche/prime-pour-les-familles-et-tva-1852790>

Emploi et affaires sociales

Echange de vues entre le Commissaire européen Nicolas Schmit et la Commission Emploi au Parlement européen.

Nicolas Schmit, Commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux, a présenté à la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen les points-clés du programme de travail de la Commission pour 2021 : la poursuite de la garantie pour les jeunes, la garantie européenne de l'enfance, le droit à la déconnexion, les travailleurs de plateforme, l'instrument SURE. Il a par ailleurs annoncé que le plan d'action pour Socle européen des droits sociaux serait publié par la Commission le 3 mars et qu'il sera abordé lors du sommet social de Porto en mai prochain.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/committees/en/empl-meeting-1-february-2021/product-details/20210127CAN59519>

Adoption d'outils communs pour les inspections conjointes et concertées de l'Autorité européenne du Travail.

L'Autorité européenne du travail (AET) a publié le 8 février 2021 un ensemble de documents standards destinés à être utilisés dans le cadre d'inspections transfrontalières concertées et conjointes coordonnées par l'AET. Ces outils ont été développés en collaboration avec des experts de la Commission européenne, des États membres, des partenaires sociaux et du Parlement européen.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.ela.europa.eu/news/european-labour-authority-develops-common-system-concerted-and-joint-inspections-across-eu>

Question parlementaire et réponse de la Commission sur la transposition de la directive 2018/957 sur le détachement.

La députée européenne Cindy Franssen (BE/PPE) a demandé le 11 décembre 2020 à la Commission de publier les réponses des 14 Etats membres et du Royaume-Uni aux lettres de mise en demeure qu'elle leur a envoyées dans le cadre de la transposition de la directive 2018/957 sur le détachement. Dans sa réponse, l'exécutif européen informe que ses services sont en train d'étudier le contenu des réponses des Etats membres et qu'il n'hésiterait pas à recourir aux articles 258 and 260(3) du [Traité sur le Fonctionnement de l'UE \(TFUE\)](#) qui l'autorise à saisir directement la CJUE en cas de manquement aux obligations de transposition.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/006800/P9_RE\(2020\)006800_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2020/006800/P9_RE(2020)006800_EN.pdf)

Adoption du rapport parlementaire sur la réduction des inégalités en lien avec la pauvreté des travailleurs.

Le Parlement européen a adopté en plénière le 9 février son rapport d'initiative non contraignant visant à la réduction des inégalités en lien avec la pauvreté des travailleurs. Dans un contexte où près de 10% des travailleurs de l'Union européenne vivent dans la pauvreté et 21,7% de la population est menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, les députés européens ont appelé la Commission et les Etats membres à inclure la prévention de la pauvreté des travailleurs dans leur objectif global visant à en finir avec la pauvreté dans l'Union ainsi qu'à relever le montant du salaire minimum au-dessus du seuil de pauvreté.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20210211STO97613/pauvrete-des-travailleurs-ce-que-demandent-les-deputes>

Evènements passés

10 février 2021, Bruxelles : « ISA Dissemination Seminar », Association européenne des institutions paritaires (AEIP).

L'AEIP a organisé un séminaire de présentation des résultats du ISA Project qui a pour objectif de promouvoir et de renforcer la coopération transnationale entre les autorités et les acteurs impliqués dans le détachement de travailleurs dans le secteur de la construction en favorisant l'établissement d'accords de partage d'informations destinés à contrôler et à faciliter le détachement de travailleurs. A cette occasion a été présentée une coopération administrative ibérique amorcée depuis plus de quinze ans sur les moyens de faciliter l'application de la directive 1996/71 sur le détachement. Certains accords multilatéraux conclus entre organismes paritaires de prévoyance sociale dans le champ du BTP (union française du BTP, Soka Bau allemand et son homologue autrichien) et visant notamment à réduire la bureaucratie en cas de mobilité entre affiliés de leurs organisations ou encore à faciliter la reconnaissance des droits acquis en ce qui concerne la couverture sociale de leurs affiliés, ont été présentés lors du séminaire.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.isaproject.eu>

Evènements à venir

19 février, en ligne : Closing Conference on precarious work, Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI)

Cette conférence clôturera un cycle de réflexion initié par la CESI sur le travail précaire. Y seront évoqués le recours aux contrats de travail atypique, le rôle des syndicats, la place de la protection sociale ou encore les discriminations. Ouverte par le Directeur général de la DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion Joost Korte, cette conférence verra également intervenir Klaus Heeger, Secrétaire général de la CESI, l'eurodéputée Terry Reintke et la Présidente d'ESIP Ilka Wölfle.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.noprecariouswork.eu/event-o/precarious-work-closing-conference/>

9 mars, en ligne : “Prévenir les risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées », Eurogip

Les débats d'Eurogip 2021 auront lieu en ligne le 9 mars et aborderont les multiples risques professionnels (physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux) auxquels font face les indépendants, salariés d'un prestataire de soins à domicile ou d'un établissement (EHPAD par exemple), les personnels dédiés aux personnes âgées dépendantes. Ce secteur affiche en effet en France une sinistralité au travail nettement supérieure à la moyenne nationale. Une meilleure prévention constitue un enjeu majeur, non seulement de santé et de sécurité au travail, mais aussi pour favoriser l'employabilité des personnels confrontés aux défis du grand âge.

Pour plus d'informations, voir : <https://eurogip.fr/debats/debats-deurogip-2021-prevenir-les-risques-professionnels-dans-le-secteur-des-soins-aux-personnes-agees/>

Eurofound, Tina Weber, *Two worlds of income support during Covid-19*, 9 février 2021, pages

Tina Weber, chercheur à l'agence tripartite européenne, Eurofound, met en avant l'importance de la mise en place rapide de dispositifs nationaux de chômage partiel dans le contexte de la Covid-19 qui a évité le licenciement massif de travailleurs salariés et a pu procurer une aide exceptionnelle aux travailleurs indépendants. Elle analyse plus particulièrement les divergences entre systèmes nationaux quant aux conditions d'éligibilité, au niveau de soutien et à la durée d'accès au dispositif de chômage partiel.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/blog/two-worlds-of-income-support-during-covid-19>

JRC, *The demographic landscape of EU territories*, février 2021, 104p.

Cette publication du centre commun de recherche (JRC), service scientifique de la Commission, analyse les différences territoriales en matière de démographie et de tendances démographiques, tant entre Etats membres qu'au niveau infranational. Un chapitre dédié à l'accès aux services met notamment en lumière des différences importantes : les personnes âgées de plus de 65 ans vivant en zones rurales ont un temps de trajet supérieur de 5 à 11% en moyenne que les plus jeunes pour atteindre les services locaux, alors que les seniors urbains sont plus proches des services que les plus jeunes. Les auteurs notent qu'il serait intéressant de prolonger cette réflexion sur l'accès en introduisant la mesure du caractère abordable et de l'utilité réelle des services situés à proximité.

Les implications de ces différences démographiques territoriales en matière de participation et de choix politiques sont également explorées, l'étude concluant que l'accroissement des différences en la matière pourrait avoir non seulement des répercussions en matière économique mais également démocratique.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/demographic-landscape-eu-territories>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

